

“ je n'appuie le bill relatif aux écoles, que le gouvernement préparait alors et qui nous est soumis aujourd'hui, j'encourrais l'hostilité d'un corps important et puissant.....”

“ Je suis ici le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, dont la majorité est formée de ces derniers, car ils doivent être la majorité dans toutes les parties du Canada. Va-t-il être dit qu'occupant une position de cette nature, l'on me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette Chambre, pour des raisons qui peuvent s'adresser aux consciences de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même aux consciences de mes collègues protestants ? Non. Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une question quelconque, cette position je la prendrai non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme ; mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes indépendamment de leur foi pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.”

M. Monet dit : “ Mgr Langevin a parfaitement le droit d'être satisfait du bill sous son aspect religieux ; mais moi comme Canadien-français, j'ai droit de différer d'opinion avec lui quand il s'agit de discuter le côté national et constitutionnel de la question. Il n'appartient pas à Mgr Langevin de me dicter ses vues et de me dire ce que j'ai à faire sous l'aspect national, politique et constitutionnel

“ du bill.” On venait de lire le télégramme de Mgr Langevin.

M. Choquet dit : “ Que le bill est une blague.”

M. Charbonneau : “ Que c'est un sale chiffon, une guenille qu'on a promené d'évêché en évêché pour la faire bénir.”

M. Legris qui connaît la loi comme un aveugle les couleurs, déclare : “ Que le bill est inconstitutionnel.”

MM. Geoffrion, Charbonneau et McShane, qui s'étaient engagés pour se faire élire, à voter en faveur d'une loi remédiate ont comme tous les autres libéraux (moins sept), parlé contre la loi et voté pour la motion de M. Laurier, c'est-à-dire la mort du bill et fouler aux pieds leurs engagements solennels et publics pour suivre leur chef.

Les libéraux canadiens-français ont déclaré les uns après les autres qu'ils votaient contre le bill réparateur parce qu'il était une farce, une guenille, inconstitutionnel, une misérable loi, ne valait rien, et ne rendait pas justice aux catholiques du Manitoba.

Tous les conservateurs à l'exception de seize anglais protestants et fanatiques ont voté pour le bill réparateur parce que Mgr Langevin et les principaux canadiens intéressés du Manitoba l'approuvaient et demandaient la passation de cette loi, et parce qu'il était conforme à la constitution, au jugement du conseil privé et rendait justice à la minorité de Manitoba.

Qui dit la vérité, ou les libéraux ou les conservateurs ? Voyons ce qu'en disent les autorités ecclésiastiques, et les hommes honnêtes et bien pensant.

Pourquoi luttons-nous depuis bientôt six ans ? Pour faire reconnaître les droits constitutionnels de nos compatriotes manitobains, droits méconnus et violés par les libéraux.

Et quand une reconnaissance légale

et par  
obten  
leur d  
sembl  
téress

Or,  
surde  
fique,  
ser ce  
la mi  
satisf

Mg  
catho  
vière  
rité  
fédér  
Paré,  
ture  
dans

Or  
plète  
com  
pour  
depu  
y av  
détai  
accep  
sanct

Er  
Le  
Lang  
sent

“  
sant  
ques  
doiv  
dans

C  
le 1:  
lait